

Grand accord :

Salaires et carrières : toujours moins attractifs



SUD tire un premier bilan des trois réunions de négociations sur les **grilles salariales** et les **plans de carrière**, qui se sont succédé les 6, 7 et 8 décembre. Sans surprise, il ressort de ces discussions que les intérêts défendus par la direction vont à l'encontre de ceux des salariés. Il y a « *un abîme entre nos positions* », a lancé le Directeur général, Fabrice Lacroix, à l'adresse de SUD. Nous partageons effectivement ce constat de désaccord. En voici l'essentiel.

Epargnés, les journalistes ?

Les journalistes verront leurs perspectives d'évolution salariale réduites. Certes, **le plan de carrière actuel sera maintenu** et même amélioré à la marge ; mais la **classification salariale** de certains postes et les **primes de fonction sont révisées à la baisse**.

Point positif :

Les automatismes du plan de carrière concerneront **tous** les journalistes, sans exception. Cela correspond à une revendication que SUD porte depuis longtemps. Concrètement, les échelons intermédiaires pour les reporters-photographes et les graphistes sont supprimés : leur salaire progressera enfin automatiquement au même rythme que celui des autres journalistes, pour atteindre la catégorie RED5 au plus tard après 20 ans.

Points négatifs :

1/ La direction veut inscrire dans le Grand accord la pratique contre-productive du **ratissage de primes**: « *La prime de rendement peut être réduite voire supprimée en cas de passage à la catégorie supérieure* ». C'est très imprécis et laisse à la direction la faculté de faire ce qu'elle veut, mais en ayant obtenu l'assentiment des syndicats signataires à cette pratique arbitraire.

2/ Il est prévu d'inscrire dans le marbre le **nivellement par le bas**, déjà pratiqué depuis plusieurs années, **de la rémunération des journalistes occupant des postes de responsabilité**. Alors que la fonction Chef de vacation correspondait depuis des décennies à la catégorie RED5, elle est dévaluée à RED4. Chef de desk ou Rédacteur en chef adjoint ne vaudrait plus que RED5, Chef de service, Chef de département ou Directeur de bureau de province RED6...

Employés, ouvriers, cadres techniques : les grilles de salaires mises à mal

Les **salaires d'embauche** des personnels techniques et administratifs sont **substantiellement réduits**. Ainsi, pour les employé-e-s, le salaire d'embauche peut être abaissé jusqu'à 18% (employé accueil-courrier). Pour les ouvriers la baisse est de 40% (agent technique), quant aux cadres techniques, en proposant un coefficient d'entrée 75, c'est une baisse de 34% qui est observée par rapport aux conditions actuelles (coefficient 115).

Comme si cela ne suffisait pas, des **éléments annexes au salaire** sont purement et simplement **supprimés**.

Ainsi, les **Primes Plan de Carrière (PPC)** chez les **employé-e-s** n'existeront plus. Ces sommes mensuelles cumulées peuvent atteindre jusqu'à 420 € (hors ancienneté). Idem chez les **ouvriers**, où la suppression des primes de responsabilité et de technicité représente jusqu'à 452 € mensuels (hors ancienneté). Même punition pour les **cadres techniques** : la disparition des PPC fera perdre aux salariés concernés une augmentation automatique de salaire allant jusqu'à 289 € mensuels (hors ancienneté).

Enfin, l'obtention des derniers coefficients de la grille de salaire ne sera plus automatique pour les employé-e-s et les ouvriers, car elle sera soumise à une « *validation des compétences* » via une « *certification* » dont nous ne savons rien de plus à ce jour, faute d'explications précises de la part de la direction. (/...)

Cadres administratifs : grille de salaires rabaissée

La direction accède à une vieille demande *SUD*, en réajustant enfin la **valeur de point** de la grille des cadres administratifs à celle des employé-e-s. Il faut savoir que depuis quelques années, certains coefficients de cadres ont des valeurs de point inférieures à la valeur de point de la grille employé-e-s.

Cependant, la direction introduit, afin de « *coller au marché* », un coefficient 200 sur cette grille, abaissant de 5% le salaire d'entrée des nouveaux embauchés. A noter que le seul automatisme de cette grille (actuellement entre le coef 214 et le coef 236) est ramené à un passage du coef 200 au coef 214.

Pour les cadres administratifs aussi, les Primes Plan de Carrière disparaissent, ce qui se traduira par la suppression de primes allant jusqu'à 210 € mensuels (hors ancienneté).

Le marché ou la vie ?

La direction avait promis de l'**équité** ; elle maintient voire accentue les **inégalités**.

Salaires d'embauche : Compte tenu du **faible volume de recrutements** chez les employés (4 nouveaux CDI en 2015), les ouvriers (3 embauches), les cadres administratifs (5 embauches) et les cadres techniques (3 embauches), c'est un euphémisme de dire que nous avons un gros doute sur les substantielles économies que la direction compte réaliser par l'abaissement des salaires d'embauche... Par contre, des économies seront réalisées sur les salaires des présents qui n'ont pas atteint la fin de leur plan de carrière actuel et qui devront rejoindre un nouveau « plan de carrière » très largement revu à la baisse.

Plans de carrière : *SUD* demande pour tous les salariés de l'AFP une **progression salariale automatique sur au moins 20 ans**. La direction au contraire ne jure que par le marché du travail. « *Rajouter des mécanismes automatiques ? J'y suis très défavorable* », dit le DG.

Absence d'équité : Alors que le Grand accord est censé se substituer aux accords dénoncés, les plans de carrière catégoriels ne figurent qu'en **annexe** du projet de la direction. Ce petit **tour de passe-passe** permet de dissimuler l'**inégalité de traitement** des différentes catégories.

Manque de sincérité : On peut se demander quelle valeur contractuelle ont des plans de carrière réduits à de simples annexes d'un accord social. D'autant que le point 5.4 du projet, consacré à l'« **évolution des rémunérations** », reste totalement muet sur les automatismes des plans de carrière.

Gel des barèmes : Le texte envisage un « **mécanisme d'augmentation garantie basé sur la performance de l'entreprise** ». Il n'est plus fait référence à une quelconque préservation du pouvoir d'achat des salariés mais à des **résultats financiers**.

Tout le monde l'aura compris : le Grand accord, que l'on veut imposer aux personnels de l'AFP, ne se traduira pas seulement par le « **travailler plus** » mais également par le « **gagner moins** ».

On relèvera surtout le **caractère idéologique** du projet de la direction, qui vise à enfermer les syndicats signataires dans une **logique comptable et d'identification aux objectifs marchands**, les éloignant de la défense du pouvoir d'achat des personnels et de la mission première de l'Agence : **fournir une information dans l'intérêt général**, sans tenir compte d'intérêts particuliers ou d'influences politiques et financières.

Seul un mouvement d'ampleur du personnel permettra d'arrêter ce projet rétrograde !

Paris, le 12 décembre 2016

SUD-AFP (Solidaires-Unitaires-Démocratiques)

Union syndicale
Solidaires *Sud*
AGENCE FRANCE PRESSE